

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux juin à 19h30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni Salle polyvalente - Château de Villy à CONTAMINE SUR ARVE, sous la Présidence de M. Christophe PERY, 2ème Vice Président.

Nombre de Conseillers

En exercice 38
Présents 26
Absents représentés 7
Absents 5

VOTES :
POUR 28
CONTRE 0
ABSTENTIONS 3

ETAIENT PRESENTS (26) :

M. VALLI Stéphane, M. PERY Christophe, M. MASSAROTTI Yves, Mme WATT CHEVALLIER Aline, M. FOURNIER Christophe, M. LAYAT Didier, Mme VAZQUEZ YANEZ Annick, M. MONET Philippe, Mme JOURDAN Amalia, Mme BALLARA Patricia, M. BOISIER Lucien, Mme ARES Christine, M. BROISIN Sébastien, M. MERCIER Julien, Mme GAY Agnès, M. SERVOZ Claude, M. PITTET Dominique, Mme JORAT Josiane, Mme VINUREL Marie-Christine, M. BURTHEY Jean-Marcel, M. TUR Thierry, M. PASQUIER Jean-Michel, Mme PETIT Nathalie, Mme GUERIN Véronique, M. MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, M. ARCADE Jean-Luc

ABSENTS REPRESENTES (7) :

Mme CAPRI Brigitte a donné pouvoir à M. MASSAROTTI Yves, Mme PERRIN GOTRA Caroline a donné pouvoir à M. MERCIER Julien, Mme COFFY Géraldine a donné pouvoir à Mme JORAT Josiane, M. LATHUILLE NICOLLET Anthony a donné pouvoir à M. VALLI Stéphane, Mme MICHEL Sheila a donné pouvoir à M. FOURNIER Christophe, M. MALLINJOURD Jean-Paul a donné pouvoir à M. PITTET Dominique, M. NAVARRO Daniel a donné pouvoir à M. BOISIER Lucien

ABSENTS (5) :

M. MERMIN Jean-Pierre, Mme MEYER Marie-Laure, Mme LARA LOPEZ Jessica, Mme HAMEL Vanessa, Mme FERRARINI Valérie

M. Julien MERCIER est désigné secrétaire de séance.

N°CC__75_2025 : BUDGET ANNEXE GEMAPI - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L.2121-14 et L 2121-31;
VU la délibération n°CC_67_2025 du Conseil communautaire du 2 juin 2025, procédant à la désignation d'un président de séance autre que le Président de la CCFG pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

CONSIDERANT la présentation du compte administratif 2024 du budget annexe « GEMAPI » de la Communauté de communes Faucigny Glières en réunion de la commission des finances en date du 19 mai 2025 qui fait état :

A	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	614 403,58 €	F	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 270 129,51 €
A'	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES	614 403,58 €	H	RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	799 012,60 €
			G	REPRISE DES EXCEDENTS DE FONCT EN N-1	471 116,91 €
B	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (F-A)		B'	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (F-A positif)- EXCEDENT	655 725,93 €

L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	102 144,96 €		RECETTES INVESTISSEMENT	81 314,04 €
C	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	35 146,62 €	I	RECETTES INVESTISSEMENT REELLES REALISEES	81 314,04 €
D	REPRISE DU DEFICIT INVESTISSEMENT N-1	66 998,34 €	J	REPRISE EXCEDENT INVESTISSEMENT	0,00 €
E	DEPENSES RESTANT A DECAISSER au 31/12	0,00 €	K	RECETTES RESTANT A ENCAISSER :	
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (I-C-D)- besoin de financement AU 10681 (001)	-20 830,92 €	M'	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (I-C-D : solde positif)- Excédent d'investissement	

Après avoir pris connaissance des opérations et résultats de l'année 2024 sur ce budget annexe GEMAPI ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe GEMAPI tels que résumés ci-dessous :

TOTALS GENERAUX DU BUDGET (Fonctionnement+Investissement)			
DEPENSES REELLES TOTALES DE L'EXERCICE (A'+C)	649 550,20 €	RECETTES REELLES TOTALES (H+I)	880 326,64 €
RESULTATS REPORTES (D)	66 998,34 €	RESULTATS REPORTES (G+J)	471 116,91 €
P TOTAL GENERAL	716 548,54 €	Q TOTAL GENERAL	1 351 443,55 €
R Déficit global (P>Q)		O Excédent global (P<Q)	634 895,01 €

N Besoin de financement des restes à réaliser (K-E)- si total positif, alors pas de besoin de financement des RAR	0,00 €	Si B' > N', alors Excédent de fonctionnement à reprendre sur BP selon les formules ci-dessous - affectation du résultat (O+N) ou (R+N) selon le tableau ci-dessus	634 895,01 €
N' Total du besoin de financement (M+N) à imputer au 10681	-20 830,92 €		

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe GEMAPI, ci-joint, conforme au compte de gestion établi par Madame la responsable du service de gestion comptable de Bonneville ;
- **AFFECTE** les résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Excédent de fonct capitalisé (10681) couvrant le besoin de financement	20.830,92€	Excédent de fonct à reprendre en N+1 (002)	634.895,01 €
Déficit d'investissement à reprendre en N+1 (001)	20.830,92 €		

- **PRECISE** que ces sommes sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2025.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré à la majorité, le jour, mois et an que dessus.

Par 28 voix pour

Et 3 abstentions

Marie-Christine VINUREL, Jean-Marcel BURTHEY, Jean-Luc ARCADE

2 non votants

Stéphane VALLI, Anthony LATHUILLE NICOLLET

Le secrétaire de séance,
 Julien MERCIER



Signé par le 2ème Vice Président,
 Christophe PERY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 FAUCIGNY - GLIERES**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.